



SOCIÉTÉ NAUTIQUE SAINT-TROPEZ



COUPE DE L'HIPPOCAMPE

17- 18 et 19 AVRIL 2024

AVIS DE COURSE « RÈGLES D'INTRODUCTION A LA RÉGATE »



Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate,
- le présent avis de course,
- la fiche course,
- les règles de class Smeralda 888

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – PLACE DE PORT

2.1 La régata est ouverte de la classe « Smeralda 888 ».

2.2 L'inscription se fera uniquement par internet : https://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE

2.3 l'assurance du bateau devra être mis en pièce jointe de l'inscription et les droits à payer directement en ligne

2.4 La régata étant en grade 5 :

- Chaque concurrent majeur ou mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

2.5 La mise à l'eau des bateaux se fera uniquement le mercredi 17 avril 2024. La mise à terre se fera le lundi 24 avril.

2.6 Les places de port seront disponibles du mercredi 17 au lundi 24 avril.

2.7 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org



Club affilié à la Fédération Française de Voile – Club Allié au Yacht Club de France
Association loi 1901 du 12/03/1948 – Draguignan J.O. du 07/04/1948





3. DROITS A PAYER

Le montant des droits à payer est de **1600€** par bateau.

4. PROGRAMME

Mercredi 17 avril	- 9h00 -18h00	Confirmation des inscriptions au Club house de la SNST, remise des documents et mise à l'eau sauf météo défavorable
Jeudi 18 avril:	- 9h00-18h00	Confirmation des inscriptions au Club house de la SNST, remise des documents
Vendredi 19 avril:	- 9h00-10h00	Confirmation des inscriptions au Club house de la SNST et remise des documents
	- 11h00	Briefing obligatoire à la Société Nautique de Saint-Tropez
	- 13h00	Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte
	Retour régates	Bière offerte
Samedi 20 avril:	- 11h	Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte
Dimanche 21 avril:	- 11h	Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte
	- 15h	Remise des Prix au club house de la SNST
Lundi 24 avril:		Grutage des bateaux

5. FICHE COURSE

Fiche course et les documents de course seront disponibles en ligne sur le site www.snst.org

6. CLASSEMENT

6.1 Plusieurs courses peuvent être courues chaque jour : **4 max / jour**

6.2 Le Système de points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

8. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.